

Sur le devant de la Seine

N° 12

Le mot du Président

Sensibilisation

Les interventions humaines et leurs impacts sur les cours d'eau

Études

- Modélisation du bassin de la Seine en crue
- Modélisation et cartographie du risque érosion et ruissellement

Faune

Le Cincle plongeur

Le bulletin d'information des vallées de la Seine, de l'Ource, de la Laigne et de l'Aube

www.contrat-sequana.fr

 EPAGE Sequana



Le mot du Président

Depuis le 15 septembre 2020, l'EPAGE Sequana est présidé par Philippe VINCENT, Maire de Vanvey et les vice-présidents Dominique BAYEN, Maire de Nod-sur-Seine et Thierry AUBRY, Maire de Jours-les-Baigneux. Chacun représentant une de nos belles rivières et vallées, l'Ource, la Seine et la Laignes.

Au lendemain du premier comité syndical, l'établissement est en ordre de marche avec la désignation des membres du bureau qui tiendra sa première réunion au début de la nouvelle année. C'est une représentativité de l'ensemble du territoire plus importante puisque le bureau est désormais composé de 18 membres, délégués GEMAPI ou Animation. L'implication de ces élus devra permettre la préparation des dossiers qui vous seront proposés pour les différentes actions de l'EPAGE.

Dans la perspective de ces travaux, nous aurons une ligne de conduite avec pour action principale la ressource en eau, élément vital pour la vie. Nous nous organiserons pour mener à bien les travaux fixés au Contrat de Territoire Eau et Climat avec la vision d'améliorer la qualité de l'eau et la quantité tout en préservant la biodiversité.

Il nous faut aujourd'hui nous imposer face à des directives souvent mal comprises mais aussi mal adaptées à notre territoire. Pour cela, nous prendrons en considération les points de vue de nos populations relayés par vous-mêmes pour l'aménagement de nos rivières. Les études qui seront menées devront prendre en compte tous les aspects existant. La continuité écologique est un point réglementaire, mais il faudra également tenir compte des aspects patrimoniaux, historiques, économiques et sociétaux.

Ressource en eau, avec des assecs de plus en plus importants et réguliers, il nous faudra penser à retenir de l'eau dans nos rivières, le soutien à l'étiage sera à réfléchir et nous aurons sur ce thème un travail important à réaliser pour convaincre les services administratifs. Parallèlement, les études en cours concernant les crues devront aboutir à une réflexion globale ne négligeant aucune piste tout en limitant les impacts sur les activités économiques et agricoles pouvant être touchées.

Nous avons toutes les raisons d'être optimiste, le territoire doit être précurseur dans les actions et chacun d'entre nous doit être acteur des projets pour une réussite collective. Restez mobilisés avec nous pour l'avenir, en participant activement au bon fonctionnement de notre structure, en étant présents aux réunions de travail mais également aux comités syndicaux qui délibèrent pour mener à bien le travail réalisé par toute l'équipe de l'EPAGE que je tiens également à remercier et à féliciter.

En cette fin d'année, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de bonnes fêtes malgré le contexte et la situation sanitaire délicate de cette année.

À très bientôt.

Bien cordialement,

Philippe VINCENT,

Président de l'EPAGE Sequana,

Maire de Vanvey.

Départ d'Audrey CECCALDI

Après six ans passés à la tête de l'EPAGE Sequana, notre directrice, Audrey CECCALDI, a décidé de quitter la structure pour d'autres horizons. Nous tenons à la remercier pour l'implication et le professionnalisme donc elle a fait preuve durant toutes ces années, et nous lui souhaitons beaucoup de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Une procédure de recrutement est actuellement en cours afin de la remplacer, les candidats ont jusqu'au 31 janvier 2021 pour postuler.

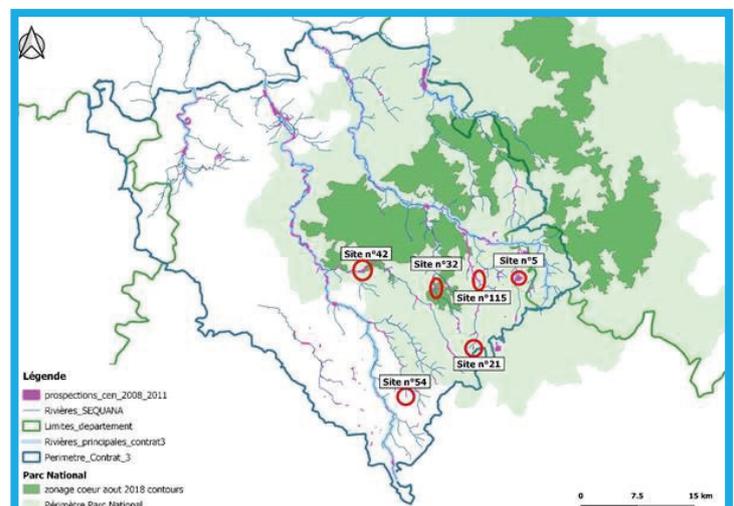


Veille foncière sur les zones humides

Dans le cadre du Contrat de Rivière Sequana (2014-2018) le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne a travaillé sur le **recensement des zones humides** de tête de bassin. Un des objectifs de cette action a été la réalisation d'expertises écologiques et de préconisations de gestion sur les zones humides à fort enjeu biodiversité. Plusieurs sites ont donc été choisis pour la mise en place d'une **notice de gestion écologique**. Par ailleurs, plusieurs actions prévues dans le cadre de ces notices n'ont pas pu être mises en œuvre à cause de la réticence des propriétaires.

Une **veille foncière avec la SAFER** sur les zones humides ayant bénéficiée d'un plan de gestion a donc été mise en place en 2020 pour une durée de 5 ans afin de surveiller le changement de propriétaires sur ces sites.

Dans le cas d'un changement, une animation sera mise en place pour restaurer ces sites.



Les interventions humaines et leurs impacts sur les cours d'eau

Les structures en charge de la GEMAPI ont pour but la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau, notamment l'application de la **Directive Cadre sur l'Eau 2000** qui fixe les objectifs de résultats en termes d'atteinte du « bon état » chimique, biologique et écologique des cours d'eau.

Les états des lieux des masses d'eau de surface ont montré que le principal facteur dégradant, empêchant l'atteinte du bon état est la qualité physique (lit mineur et berges) des cours d'eau. Autrement dit, les cours d'eau souffrent de **dysfonctionnements hydromorphologiques**.

Le bon fonctionnement hydromorphologique se définit par :

- des **faciès d'écoulement diversifiés** (vitesse du courant x substrat du lit),
- des **berges naturelles** (sans protection),
- la présence de **bancs alluviaux** mobiles,
- des **boisements rivulaires** (ripisylve) variés, contigus et larges,
- des **annexes hydrauliques** (bras secondaire, bras mort, zone humide,...),
- une **dynamique fluviale** la plus libre possible (évolution du cours d'eau dans le temps, forme, transport des sédiments, érosion,...).

Les **interventions humaines**, depuis des décennies voire des siècles ont provoquées altérations et dysfonctionnements plus ou moins irréversibles sur les rivières françaises. Aujourd'hui, des milliers de kilomètres de cours d'eau français ne présentent plus les critères de bon fonctionnement hydromorphologiques.

La bonne qualité de l'eau en Europe (directive-cadre sur l'eau)

Dans un contexte où les eaux dans l'Union européenne (UE) sont de plus en plus soumises à des contraintes dues à une croissance continue de la demande en eau de bonne qualité et en quantités suffisantes pour toute une série d'utilisations, la directive cadre sur l'eau établit des règles pour mettre fin à la détérioration de l'état des masses d'eau de l'UE et parvenir au « bon état » des rivières, lacs et eaux souterraines en Europe.

Il s'agit notamment:

- **de protéger toutes les formes d'eau (eaux de surface, souterraines, intérieures et de transition),**
- **de restaurer les écosystèmes à l'intérieur et autour de ces masses d'eau,**
- **de réduire la pollution dans les masses d'eau,**
- **de garantir une utilisation durable de l'eau par les particuliers et les entreprises.**

Elle s'applique depuis le 22 octobre 2000. Les pays de l'UE devaient la transposer dans leur législation nationale avant le 22 décembre 2003.

Source : www.eur-lex.europa.eu

Les interventions humaines et leurs impacts sur les cours d'eau

« Les interventions humaines depuis des décennies voire des siècles dans nos rivières ont eu de nombreux usages. Aujourd'hui, ces installations n'ayant plus leur place dans certains cas, il faut penser à rétablir un bon fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau. »

Philippe VINCENT, Président de l'EPAGE Sequana.

QUELQUES TYPES D'INTERVENTIONS HUMAINES FRÉQUENTES SUR LE TERRITOIRE

- **Déplacement, rectification, recalibrage et curage du lit**

Ces interventions plus ou moins anciennes avaient pour but gagner en surface agricole exploitable. Cela a entraîné des dysfonctionnements multiples comme la modification des relations nappes/rivières avec pour conséquences des **étiages** plus fréquents et/ou plus intenses, **perte d'habitats** aquatiques, **pertes de fonctionnalités** des zones d'expansion des crues et des annexes hydrauliques, érosions, **abaissement des nappes** d'accompagnements, **déstabilisation des ouvrages** de génie civil, **aggravation des inondations** à l'aval et la **dégradation de la qualité de l'eau** (température, chimie,...).



- **Suppression de ripisylve**

Lors des travaux de chenalisation décrit ci-dessus, les boisements rivulaires ont été couramment supprimés en partie ou totalité. Le piétinement des berges par le bétail entraîne également la suppression et la non-régénération de la ripisylve. Les altérations induites sont multiples : **perte d'habitats** pour la faune terrestre et aquatique, **dégradation de la qualité de l'eau**, perte de fonction d'épuratrice des eaux, **perte de protection** contre l'érosion, les crues, le vent, **ruissellement** des fines, et aussi **perte des fonctions paysagères et récréatives** (bois, chasse, pêche...).

Aujourd'hui conscients de l'impact environnemental de ce type d'interventions, de nombreux agriculteurs ont montré leur volonté de participer à des projets de remise en conformité en collaboration avec des structures telles que l'EPAGE Sequana.

Une étude pour modéliser le bassin de la Seine en crue

L'EPAGE Sequana est intégré dans le périmètre du **Programme d'Actions de Prévention des Inondations** de la Seine Troyenne et supérieure. L'EPAGE est l'un des porteurs de projet de ce programme d'actions, notamment en matière de ralentissement des écoulements et préservation des zones d'expansion des crues.



Le territoire de l'EPAGE présente des caractéristiques rurales, un fonctionnement karstique, une faible urbanisation ainsi que des plaines alluviales fréquemment submergées. Seules 2 communes riveraines de la Seine présentent un Plan de Prévention des Risques Inondation sur l'ensemble du périmètre.

Bien que la majorité des zones d'expansion de crues soient fonctionnelles et relativement préservées, le territoire comporte quelques zones qui ont été remblayées à des fins d'urbanisation (sur la commune de Châtillon-sur-Seine). Les bassins présentent également des contraintes longitudinales dues à la présence de remblais routiers et/ou merlons de curage; des ouvrages transversaux (ouvrages hydrauliques, remblais routiers) modifient le fonctionnement initial par augmentation du volume stocké et/ou de la durée de stockage.

C'est dans ce contexte qu'**une étude a débuté en octobre** dernier, avec pour objectifs de :

- Modéliser le fonctionnement des bassins à différents débits de crues,
- Identifier les zones d'expansion de crues et caractériser leur fonctionnement actuel,
- Diagnostiquer les principaux désordres,
- Identifier les ouvrages (merlons, remblais, digues...) et le niveau de protection induit,
- Proposer un programme de travaux visant l'amélioration de la protection et une analyse qualitative des aménagements,
- Accompagner l'EPAGE dans la préfiguration de sa stratégie de prévention des inondations.

La réalisation de l'étude a été confiée au Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) de Nancy, et se décompose en 3 phases :

- **Bassin versant de la Seine et de l'Ource en 2021** : les relevés de terrain et topographiques ont déjà débuté pour la Seine, et se poursuivront au printemps 2021. Les relevés sur l'Ource auront lieu au premier semestre 2021.
- **Bassin versant de la Laignes en 2022.**



Modélisation et cartographie du risque d'érosion et ruissellement

Le territoire de la Seine amont est régulièrement soumis à des phénomènes de ruissellement et d'érosion provoquant des inondations et coulées de boues localisées.

L'objectif de cette étude est de disposer d'un **état des lieux de la sensibilité à l'érosion et au ruissellement** des bassins versants situés sur son périmètre.

La localisation des zones d'actions prioritaires par rapport au risque d'érosion et ruissellement des sols permettra d'identifier les actions à mettre en œuvre afin de favoriser l'infiltration des eaux localement, éviter les départs de terre dès l'origine, provoquer la sédimentation en amont des zones sensibles et protéger la ressource en eau souterraine et superficielle.

Les actions préconisées seront en majorité des **mesures d'hydraulique douce** : plantation de haies, mise en place de fascines, enherbement de parcelles...

Cette mission, confiée au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), a débuté en septembre 2020.

Lors de la réunion de lancement de l'étude le 25 septembre dernier, le BRGM a présenté sa méthodologie:



- La tranche ferme consistera en la **cartographie du risque érosion des sols** sur le périmètre du Contrat de Territoire Eau et Climat et en l'identification de bassins versants prioritaires,
- La tranche optionnelle n° 1 permettra la **validation de la cartographie** du risque par les acteurs locaux,
- La tranche optionnelle n° 2 sera dédiée à la **modélisation du ruissellement et de l'érosion des sols** sur des bassins prioritaires (le nombre de bassins étant à définir) et à la proposition d'aménagements.

La prochaine réunion, fixée au 14 janvier 2021, aura pour objectif de présenter les résultats de la première phase de la tranche ferme : l'état des lieux (recueil des données historiques et complémentaires et description physique du territoire). Le croisement avec l'analyse des données historiques permettra d'apporter des premiers éléments sur :

- Les caractéristiques des épisodes pluviométriques responsables des phénomènes d'inondations et de coulées de boues,
- Un zonage des enjeux impactés et des voies de transfert incriminées,
- Une identification des classes de sol / occupation des sols responsables de la genèse du ruissellement et des coulées de boue.



Le Cincle plongeur

Cinclus cinclus

Comment le reconnaître ?



D'une taille d'environ 20 cm pour un poids allant de 46 à 75 grammes, le cincle plongeur est un oiseau à queue courte.

La tête, la nuque et le haut du dos sont brun-roux. Le dos est gris foncé, avec un aspect écaillé.

Le menton, la gorge et la poitrine sont blanc, séparés de l'abdomen foncé par une bande couleur châtain.

Le bec est noirâtre. Les yeux sont foncés avec une paupière claire, et une membrane blanchâtre visible quand il cligne des yeux. Cette membrane protège ses yeux quand il est immergé. Les pattes et les doigts sont roses.

Où le trouver ?

Les cincles sont plutôt sédentaires et vivent sur les rives des cours d'eau rapides, dans les endroits rocaillieux et escarpés et prioritairement en altitude. On les trouve aussi parfois en bordure de lacs ou de mer. Pendant la période hivernale, il leur arrive de redescendre en altitude.



Que mange-t-il ?

Il se nourrit d'insectes et de larves, d'insectes aquatiques, de petits crustacés et de mollusques. Il consomme également des vers de terre, des têtards, des petits poissons et parfois aussi des oeufs de poisson.

Son comportement

Le cincle plongeur est un très bon nageur qui trouve sa nourriture essentiellement dans l'eau. Lorsqu'il repère une proie, il glisse sous la surface et marche littéralement dans l'eau, ou même vole sous l'eau avec les ailes entrouvertes. Après le plongeon, il peut flotter vers le bas de la rivière sur une courte distance, avec les ailes partiellement ouvertes, avant d'émerger.

MENTIONS LÉGALES :

URL : www.contrat-sequana.fr

Organisme : EPAGE Sequana

Adresse : 21 boulevard Gustave Morizot – 21400 CHATILLON-SUR-SEINE Tél. 03.80.81.56.25

Email : contact@syndicatsequana.fr

Responsable de publication : Philippe VINCENT. Responsable éditorial : Lauriane PITOIZET.

Crédits photos : EPAGE Sequana/Bart VASTENHOUW/Hans DEKKER/Piet MUNSTERMAN.

Date de parution : décembre 2020.